

# L'autotest est légal, bientôt la fin de la vaccination forcée ?



**L'autotest est légal et n'a pas besoin de personne tierce, la vaccination forcée touche à sa fin**

Je viens de regarder sur *réseauinternational* la vidéo censurée par YouTube de Me Carlo BRUSA qui, depuis plus d'un an, **se bat par le biais de la loi** contre les dérives sanitaires du gouvernement. Cette vidéo est pour l'instant visible sur <https://reseauinternational.net/bonnes-nouvelles/> mais vu la tournure que prennent les choses, il va de soi que cette dernière piste ne tardera pas à être également censurée par les GAFIA.

**En premier lieu Me Brusa démontre que la loi exigeant la présence d'une tierce personne lorsque vous faites un autotest est contraire à la loi.** Vous pourrez donc vous faire vous-mêmes vos autotests seuls, sans contrôle indiscret car le décret sur le passe sanitaire pour les tests antigéniques déroge à la loi. Exit le pharmacien, exit l'infirmière ! Vous n'êtes pas des mineurs et vous n'avez pas à être contrôlés

comme de petits enfants. Cette infantilisation généralisée qu'on essaie de nous imposer a eu l'effet inverse : réveiller en nous l'homme qui s'était un peu endormi. Vous n'avez donc plus qu'à établir votre propre attestation de négativité sous l'honneur pour accéder aux espaces où l'*ausweis* (le passe sanitaire) est demandé. Conséquence : vous n'êtes plus obligé (pour autant que vous vous soyez sentis obligés, ce qui n'est pas mon cas) de vous faire vacciner si vous ne le désirez pas, ni de faire un test PCR. Dans le cas où votre attestation serait refusée, vous seriez bien fondé à déposer une plainte pour discrimination (avec éventuellement des dommages et intérêts, une condamnation du refuseur, etc). Me Brusa vous propose un modèle d'attestation sur son site **réaction19** : [180821 – Attestation sur l'honneur autotest – Réaction19](#) Et dans le cas où vous souhaiteriez avoir recours à la justice, vous trouverez sur son site les preuves juridiques démontrant que le passe sanitaire est absolument illégal. (document à imprimer et à mettre sous le nez de ceux qui vous refusent l'entrée, ça devrait les faire réfléchir).

Ensuite Me Brusa nous informe également **qu'aucun employeur ne peut exiger la vaccination de son personnel**, en dehors du personnel soignant et des pompiers (lesquels ne sont pas du tout d'accord). (la vidéo de Me Brusa vous explique comment procéder dans le cas de désaccord).

Et maintenant concernant les vaccins, c'est une sacrée nouvelle : **la Commission européenne vient d'autoriser les anticorps monoclonaux pour traiter l'épidémie**, et depuis le 7 août, l'Italie accorde aux médecins le droit d'utiliser ces traitements ! Si TRAITEMENT il y a, le (soi-disant) VACCIN devinent inutile et ceux qui ont pu attendre sont les gagnants de l'affaire. Refusez en conséquence la vaccination de vos enfants, informez vos employeurs, vos commerçants, vos amis. La fin de la folie vaccinale est là, et les pressions gouvernementales pour écouler leurs stocks de pseudo-vaccins ne doivent pas vous impressionner.

**Paul Chalon**